



Pra Loup, Alpes de Haute Provence, France, du 24 au 29 août 2010

REGLEMENT SPECIFIQUE

CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES PARTICIPANTS

1. INSCRIPTIONS

1.1. Conditions d'inscriptions

-Tous les concurrents doivent posséder obligatoirement une licence délivrée par leurs fédérations nationales affiliées à l'UCI. Les licences sont vérifiées à l'inscription par le secrétaire du Collège des commissaires, ou bien par un assistant du secrétaire habilité par l'UCI. La vérification en question tient lieu de confirmation de la participation du coureur à la manifestation. La non-présentation d'une licence valable entraîne le refus de départ.

-Conformément à l'article 4.1.009 du Règlement Mountain Bike de l'UCI, un coureur ayant participé la même année à la Coupe du monde de Mountain Bike en élite ne peut pas s'inscrire aux Championnats d'Europe et de France Master de Mountain Bike.

-Les compétiteurs possédant des points UCI récoltés au cours de l'année 2010, ne pourront participer aux Championnats d'Europe master et aux Championnats de France de Cross country et de Descente. Les coureurs Masters Français licenciés en 1ère catégorie ne peuvent pas s'inscrire aux Championnat d'Europe et aux Championnats de France de cross country et de descente.

-Conformément à la disposition 1.1.006 du Règlement général de l'UCI, chaque coureur inscrit doit être assuré de manière adéquate contre les accidents et en responsabilité civile pour les compétitions ou les entraînements qui se déroulent en France.

1.2. Inscriptions

-Toutes les inscriptions doivent parvenir directement au Comité d'organisation, via le formulaire d'inscription officiel. Les inscriptions envoyées à l'UCI, à l'UEC et à la FFC ne seront pas prises en considération. Les inscriptions se font directement en ligne sur le site www.praloup.com. Cependant, il est également possible d'envoyer le formulaire officiel par courrier ou par télécopie dans le respect du délai fixé et des modalités de paiement. Les fédérations nationales ne sont pas tenues d'inscrire leurs coureurs.

-Le prix des préinscriptions est fixé à 45 euros (par épreuve) avant le 31 mai 2010, à compter du 1^{er} juin le prix sera fixé à 52 euros (par épreuve).

- Toutes les inscriptions (courrier, télécopie, internet) seront closes à minuit, heure de Paris, le **17 août 2010, soit 7 jours avant la première épreuve prévisionnelle conformément au règlement international.**

-Il n'y a pas de limite maximale du nombre d'inscription, quelle que soit la catégorie et quelle que soit la nation.

-Un même coureur peut s'inscrire aux deux épreuves (Cross Country XCO / Descente DHI), et s'acquittera des deux frais d'inscription.

1.3. Confirmation

-La confirmation de votre participation se fera via la liste de diffusion des compétiteurs sur le site internet www.praloup.com (rubrique Championnats d'Europe et de France).

1.4. Team

- Lors de l'inscription, les concurrents devront obligatoirement signaler leur appartenance à un team.
- Suivant le nombre de teams, le comité organisateur se réserve le droit de délimiter ou non un espace. Les teams seront placés par le comité directeur à partir du 24 août 2010, en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions et de la disponibilité de l'espace.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Retrait des dossards, plaques et transpondeurs

-Pour retirer leur transpondeur, les compétiteurs de l'épreuve de Cross Country seront munis de leur carte d'identité, passeport ou licence. En cas de non restitution en fin de course le transpondeur sera facturé 75 Euros HT.

-Les coureurs doivent recueillir leurs dossards et plaques de guidon sur présentation de la licence et du passeport (ou un autre document officiel, comme permis de conduire, carte d'identité etc...).

2.2. Equipements lors des entraînements et compétitions.

- Bien que les coureurs ne soient pas tenus de porter leur maillot national à l'entraînement ou en compétition, le drapeau des pays respectifs doit obligatoirement figurer sur le casque et la plaque de cadre de manière visible.

-Afin d'être aisément identifiable, les coureurs reçoivent une accréditation personnelle qui leur donne un accès prioritaire à la remontée mécanique (pour la descente) ainsi qu'aux différents sites de compétition.

-Les coureurs doivent porter cette accréditation en permanence sur le site de course. Le Collège des commissaires peut retirer ladite accréditation à tout moment si cela lui paraît nécessaire. Les plaques de guidon numérotées doivent être portées en permanence lors des compétitions et des entraînements.

- Le port du casque intégral monobloc et la jugulaire attachée, des coudières, des gants complets, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections qu'ils utilisent. Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

-Selon les dispositions fixées par le comité organisateur, un schéma vous sera communiqué afin de bien positionner les plaques de guidon, les dossards, les transpondeurs.

3. DEROULEMENT DES EPREUVES

-Des panneaux d'affichage nettement visibles seront disposés à l'Office de Tourisme, pour l'affichage de l'ensemble des communiqués, listes de résultats, listes de départ et autres avis, dans les langues officielles de l'UEC.

-Le programme officiel et les horaires sont prévisionnels. Afin d'assurer un déroulement optimal des épreuves, selon le règlement UCI, des modifications, décidées par les commissaires et le comité

d'organisation, peuvent intervenir durant la période des Championnats Européens et Français 24 > 29 août 2010.

- Il ne sera pas organisé d'épreuve particulière pour un groupe d'âge s'il n'y a pas 6 coureurs au départ. Dans ce cas, les catégories peuvent être fusionnées.

- Compétiteurs Français

-Les championnats d'Europe et de France seront disputés en une seule et même course. Les compétiteurs français inscrits aux Championnats d'Europe participeront automatiquement aux Championnats de France.

3.1. Championnats d'Europe et de France Master de Mountain Bike de Descente (DHI)

- Reconnaissance du parcours (descente)

Le parcours de descente sera disponible pour la reconnaissance à pied le mardi 24 août 2010 à 14h00.

- Entraînements officiels DHI (descente) du 25 au 28 août 2010

-Les entraînements officiels sont encadrés par un dispositif de sécurité. Les coureurs sont autorisés à s'élancer sur le parcours uniquement au signal du juge de départ.

-Conformément à la réglementation de l'UCI, chaque coureur doit réaliser au moins deux descentes d'entraînement sur le parcours.

- Tous les horaires des reconnaissances s'entendent comme horaires de départ au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.

- L'heure de fin de reconnaissance est celle du dernier départ autorisé du sommet.

- Afin de faciliter la gestion des entraînements sur la piste de descente (fluidité à la remonté mécanique et sur la piste) des créneaux horaires de reconnaissances par tranche de dossards seront instaurés.

-Le Comité d'organisation se dégage de toute responsabilité quant à la sécurité des coureurs sur le parcours, en dehors des périodes d'entraînement et de reconnaissance expressément définies. Il est interdit d'accéder au parcours en dehors des périodes d'entraînement et de reconnaissance officielles.

-Durant l'entraînement, les coureurs peuvent reconnaître le parcours à pied, mais ils doivent rester à l'extérieur des balisages de parcours, avec interdiction de passer à l'intérieur.

- Qualification

-Le nombre maximum des concurrents autorisés à participer aux Championnats d'Europe et de France Master de Mountain Bike de descente dans chaque catégorie a été fixé à 175. Si ce nombre est dépassé dans une catégorie quelconque, le délégué technique peut décider d'organiser une épreuve de qualification. Les détails sont alors présentés par le délégué technique via un communiqué établi au moins 12 heures avant ladite épreuve de qualification.

- Manche de placement

-La descente de placement officielle est obligatoire pour tous les coureurs. Cette descente est prévue le vendredi 27 août à 14h00.

- Ordre des départs

L'ordre des départs est le suivant :

Femmes master

Une seule catégorie

Hommes master

55 et plus / 50-54 / 45-49 / 40-44 / 35-39 / 30-34

- Dans chaque catégorie, le coureur Champion du Monde de Mountain Bike en titre, dûment inscrit, reçoit le plus petit numéro de la catégorie. Les numéros de dossards suivants seront attribués aux champions nationaux puis aux soixante dix premiers du classement scratch de la coupe de France. Les numéros de plaque sont ensuite attribués aux coureurs par dates d'inscriptions.

- L'ordre des départs à l'intérieur de chaque catégorie est établi selon l'ordre inverse des attributions (le numéro le plus petit partant en dernier).

- Les coureurs partiront toutes les 30 secondes au minimum, et une pause d'au moins 5 minutes sera prévue entre les catégories. Les listes de départ seront affichées 12 heures avant le premier départ.

- La descente de placement officielle permet de fixer l'ordre des départs pour les finales des Championnats d'Europe Mountain Bike Master. Seuls les coureurs ayant participé à la descente de placement officielle, seront autorisés à prendre part à la finale.

- Finale

- Pour l'épreuve finale de descente, les coureurs prennent le départ dans l'ordre inverse de leur classement, le premier de la descente de placement officielle s'élançant en dernier.

- Les coureurs partent toutes les 30 secondes au minimum. Une pause d'au moins 5 minutes est prévue entre les catégories.

- Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et de la finale seront affichés. Tout comme les reconnaissances, ces horaires s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve. Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le coureur disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ. Tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.

3.2. Championnats d'Europe et de France Master de Mountain Bike de Cross Country (XCO)

- Qualification

-Le nombre maximum des concurrents autorisés à participer aux Championnats d'Europe et de France de Mountain Bike Master de cross-country dans chaque catégorie a été fixé à 200. Si ce nombre est dépassé dans une catégorie quelconque, le délégué technique peut décider d'organiser une épreuve de qualification. Les détails sont alors présentés par le délégué technique via un communiqué établi au moins 12 heures avant ladite épreuve de qualification.

- Entraînements

-les entraînements sont libres.

-A partir du jeudi 26 août 2010, un service de sécurité sera mis en place sur le parcours.

- Préparation et mise en ligne

-Une zone de préparation au départ est aménagée près de la ligne de départ, exclusivement réservée aux coureurs s'appêtant à prendre part à une épreuve. Ces derniers y accèdent par une entrée unique qui, au passage, permet de procéder à un contrôle et pointage.

- L'invitation aux coureurs à se rendre dans l'aire de préparation à lieu 20 minutes avant le départ de chaque course. Cette dernière est suffisamment vaste pour permettre aux coureurs de poursuivre leur échauffement. Les compétiteurs doivent tous être dans la zone de préparation lorsque l'appel des coureurs débute. L'accès à cette zone est fermé lorsque l'appel des coureurs à la ligne de départ débute.

- Pour la compétition de cross-country des Championnats d'Europe et de France de Mountain Bike Master, les coureurs sont appelés à se rendre à leur ligne de départ à partir de la zone de préparation, 10 à 15 minutes avant le début de la course. Cela laisse le temps nécessaire à chaque coureur pour prendre position sur la grille de départ.

- Mise en ligne :

- 1) le champion du monde en titre
- 2) les champions nationaux (à condition que ceux-ci en aient informé préalablement les organisateurs) dans l'ordre du classement des nations selon le ranking UCI en cours
- 3) les coureurs figurant dans les 70 premiers du classement général de la Coupe de France en cours
- 4) les coureurs classés lors des Championnats du Monde de l'année précédente
- 5) les coureurs figurant au classement général de la Coupe de France en cours au delà des 70 premiers
- 6) Les autres coureurs seront placés sur les lignes en fonction de leur date d'inscription.

4. CONTROLE ANTIDOPAGE

- Un dispositif de contrôle antidopage est mis en place pour les Championnats d'Europe Mountain Bike Master et les Championnats de France Mountain Bike Master, selon la réglementation de l'UCI.

5. CEREMONIES DE REMISE DES PRIX ET TITRES

- Il n'est prévu d'organiser qu'une seule cérémonie par finale pour les Championnats d'Europe Master de Mountain Bike.

- Un titre de Champion de France Master sera décerné dans chaque groupe d'âge et par catégorie à la suite des titres des Champions d'Europe.

- Un seul titre sera décerné en cas de fusion de plusieurs catégories d'âge au sein d'une même discipline.

- Les cérémonies se déroulent toujours au même endroit.

- Tous les coureurs (trois premières places uniquement) concernés par lesdites cérémonies doivent se présenter dans les délais requis.

- Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

6. DROIT D'IMAGES

- Par sa participation aux Championnats d'Europe et de France Master de Mountain Bike, chaque concurrent autorise expressément le comité organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays

ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

7. MODIFICATION DU REGLEMENT

-Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

- Annulation en cas de force majeure

L'engagement des compétiteurs sera remboursé proportionnellement au dépense déjà engagé par l'organisateur.



Pra Loup, Alpes de Haute Provence, France. 24th to 29th August 2010

SPECIFIC RULES OBLIGATORY CONDITIONS FOR ALL PARTICIPANTS

REGISTRATION.

1.1 Registration conditions

- All competitors must have a UCI licence issued by their affiliated national federation. Their licences will be checked at registration by the Secretary of the College of Commissaires, or by an authorised UCI assistant to the secretary. The licence check will confirm the competitor's participation in the event. Failure to present a valid licence will disqualify the rider from the competition.
- In accordance with UCI Mountain Bike Regulation 4.1.009., riders cannot enter the European and French Championships MTB Masters if they have competed as elite riders in the Mountain Bike World Cup of the same year.
- Competitors holding UCI points gained during 2010 can not participate in the European and French Championships MTB Masters in either Downhill or Cross Country. French Masters riders with 1^{re} category licences can not participate in the European and French Championships MTB Masters in either Downhill or Cross Country.
- In accordance with UCI regulation 1.1.006, each rider must be adequately insured against accidents and for civil responsibility for competitions and/or training taking place in France.

1.2 Registration

All entries must be sent directly to the organising committee on the official entry form. Entries sent to the UCI, UEC and FFC will not be considered. Competitors enroll directly on the website www.praloup.com. However, you can also send the official form by post or by fax, respecting the stated time limit and accompanied by appropriate payment. It is not necessary for the national federation to enter or endorse the entries for riders from their country.

- The competitor's fee is fixed at 45 euros (per event) before 31st May 2010 and 52 euros (per event) from 1st June 2010 onwards.
- Registration (internet, post and fax) closes at midnight, **17th August 2010, Paris time, 7 days prior to the first event, in accordance with the international rules.**
- There is no maximum limit to the number of competitors in any category or from any nation.
- The same rider can participate in both disciplines (Cross Country XCO / Downhill DHI) and will pay both registration fees.

1.3 Confirmation

- Confirmation of your participation will be made via the list of registered competitors displayed
CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DE FRANCE MASTER DE MOUNTAIN BIKE 24 – 29 AOUT 2010 7

on the internet site www.praloup.com. (subsection European and French Championships MTB Masters)

1.4 Team

- Riders belonging to a team must declare this when they register.
- Depending on the number of teams, the organising committee reserves the right to decide whether or not to offer a team area. Team areas will be allocated by the management committee from 24th August 2010 in accordance with the order of registration of the competitors and the space available.

2. CONDITIONS OF PARTICIPATION

2.1 Collection of identification numbers, number plates and timing devices.

- In order to collect their timing device, competitors in the Cross Country need to provide their identity card, licence or passport. A charge of 75 euros (before tax) will be made at the end of the event if the timing device is not returned.
- To pick up their identification numbers and number plates riders must provide their licence and passport (or equivalent form of formal photo identification such as a driver's licence, national identity card)

2.2 Equipment during training and competition events

- **It is not necessary for the riders to wear the national jersey of their nation during training or competitions. However, each rider must display their national flag on their helmet and their bicycle frame and it must be clearly visible.**
- In order to be easily identifiable, each rider will be given an accredited identification pass, which gives priority access to the ski-lift (for downhill competitors) and access to the competition sites.
- All riders must wear their accredited identification pass at all times. The commissaires panel may take back this aforementioned accreditation at any time if deemed necessary. The bike number plates must be equipped at all times during training and competition events.
- The wearing of an integral (full face) helmet with chin strap, elbow protection, full gloves, spine protection and knee pads is obligatory. Any competitor who is not adequately equipped will be refused participation.
- It is the riders responsibility to ensure that his equipment conforms to current safety standards. All competitors must complete the race course with their complete safety equipment or risk disciplinary sanctions.
- In accordance with the organising committee's rules, a schematic will be made available showing the correct positioning of number plates, identification numbers and timing devices.

3 RACE EVENTS

- Clearly visible notice boards will be displayed in the Tourist Information centre. All communiqués, results lists, starting lists and other notifications will be posted here in the official languages of the UEC.
- The official programme and the times are provisional. In order to ensure smooth running of the event, and in accordance with UCI rules, the commissaires and organisational committee reserve the right to make any alterations deemed necessary before, or during, the period of the European and French Championships MTB Masters (24th to 29th August 2010).

- If there are fewer than 6 competitors in any age group a separate event will not be held. In this case two or more age groups can be combined.

French Competitors

- The European Championships and the French Championship will be contested in the same event. French competitors competing in the European Championships will automatically participate in the French Championships.

3.1 European and French Championships MTB Masters Downhill. (DHI)

- **Course inspection (Downhill)**
The Downhill course will be open for a walking inspection tour at 2pm on Tuesday 24th August 2010.

- **Official Training runs (DHI) from 25th August to 28th August 2010**

- The official training runs incorporate a safety system. Riders are only permitted to depart at the signal of the starting official.
- In accordance with UCI rules, each rider must complete at least two official training runs.
- All timings for reconnaissance are departure times from the summit of the race course, that is to say from the start line of the event.
- The end time for reconnaissance is that of the last authorised departure from the summit.
- In order to ensure smooth running of the training runs for the downhill course (on the ski-lift and on the trail) training times will be organised in accordance with identification numbers.
- The organising committee declines all responsibility regarding riders' security on the course outside of official training and reconnaissance periods. It is forbidden to access the course outside of these times.
- During training periods riders are permitted to reconnoitre the course on foot but must stay outside of the exterior markings of the course and are forbidden to enter inside the course.

- **Qualification**

- The maximum number of riders authorised to participate in the European and French Championships MTB Masters is 175 in each category. If the number in any category is exceeded, the technical delegate can decide to organise a qualification event. The details will be presented by the technical delegate via a communiqué at least 12 hours before the aforementioned qualification event.

- **Seeding Run**

- The official seeding run is obligatory for all competitors. This event is scheduled to take place on Friday 27th August at 2pm.

- **Starting Order**

- The starting order is as follows:

- Masters Women
One category

- Masters Men
55+/50-54/45-49/40-44/35-39/30-34

- In each category, the current Mountain Bike Masters World Champion, duly registered, will receive the lowest identification in that category. The next lowest numbers will be allocated to national champions and then to the first seventy places from the French Cup. After this the numbers will be allocated in order of registration.
- Within each category the starting order will be in reverse to those of the identification numbers (the lowest number will be the last to start)
- The riders will leave at an interval of at least 30 seconds and a pause of at least 5 minutes will take place between categories. The starting lists will be displayed 12 hours before the first departure.
- The official seeding run will determine the starting order for the finals of the European Championships MTB Masters. Only riders who have completed the official seeding run will be authorised to participate in the finals.
- **Final**
- For the Downhill final, the competitors will start in reverse order to their finishing position in the seeding run. The winner of the seeding run will start last.
- The riders will leave at an interval of at least 30 seconds and a pause of at least 5 minutes will take place between categories.
- The starting times for the seeding run and the finals will be displayed. As with the reconnaissance runs, the times displayed are the times at the starting line. The competitors are responsible for ensuring that they present themselves at the correct time. The rider must cross the start line within 5 seconds after his allocated time. Any latecomers or absentees will not be allowed to start.

3.2 European and French Championships MTB Masters Cross Country. (XCO)

- **Qualification**
- The maximum number of riders authorised to participate in the European and French Championships MTB Masters Cross Country is 200 in each category. If the number in any category is exceeded, the technical delegate can decide to organise a qualification event. The details will be presented by the technical delegate via a communiqué at least 12 hours before the aforementioned qualification event.
- **Training**
- Training is open access
- From Thursday 26th August 2010 a security service will be in place on the course.
- **Preparations and Staging**
- A staging area will be provided close to the start line and reserved exclusively for riders awaiting the start of their race. This area will be accessible by one entry point, through which each rider must pass to verify bike markings.
- Riders will be invited to the staging area 20 minutes prior to the start of each race. The staging area will be sufficiently large for the riders to continue their warm up. Riders must be within the staging area when the call-up starts. The entry point to the staging area will be closed once the call to the start line begins.

- For the European and French Championships MTB Masters Cross Country race, riders will be called to the starting grid from the staging area, 10-15 minutes prior to the start of the race. This will allow each rider enough time to take up his/her position on the start grid.

-Position on the starting line:

- 1) The world champion
- 2) The national champions (if they have notified it to the organizers) in the order of the current UCI nation ranking
- 3) The 70 first riders of the current French Cup general ranking
- 4) The riders ranked during last year's World Championship
- 5) The riders ranked after the 70th place of the current French Cup general ranking
- 6) The other riders will be placed on the lines according to the date of their registration

4 ANTI-DOPING CONTROL

- Anti-Doping Control at the European and French Championships MTB Masters will be in accordance with UCI regulations.

5 PRIZE-GIVING CEREMONIES.

- Only one prize-giving ceremony will be organised for each final of the European Championships MTB Masters
- One title of France MTB Master Champion will be awarded in each age group and category, following the European titles.
- Only one title will be awarded in the case of several age groups being combined within one discipline.
- The prize-giving ceremonies will always be held at the same location.
- All competitors (top three places only) involved in the aforementioned ceremonies must arrive at the stipulated time.
- Competitors involved in the prize-giving ceremonies must be dressed in either their cycling gear or in their official team/club clothing.

6 USE OF IMAGES

- By taking part in the European and French Championships MTB Masters, each competitor expressly authorises the organising committee (or the right holder) to use, or allow the use of, or reproduce, or allow reproduction of, his name, his image, his voice and/or his sporting performance for editorial and/or promotional purposes without notification of any kind. This can be done in any manner, at anytime, and by whatever medium, throughout the world, by any presently known or future means, in accordance with current and future legislation.

7 MODIFICATION OF THE RULES

- The organisers reserve the right to modify the rules for reasons of security or force majeure.
- **Cancellation in case of force majeure**
- Competitors' entry fee refunds will be calculated in proportion with the expenses already incurred by the organisers

